



Philippe Plisson
Député-Maire de St Caprais de Blaye
Conseiller Général de la Gironde

Question écrite n° 48781 à Mme la secrétaire d'Etat chargée de la Solidarité publiée au Journal Officiel le 12 mai 2009

M. Philippe Plisson attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat chargée de la Solidarité, sur la situation des personnes handicapées de plus de 60 ans qui perçoivent l'allocation adultes handicapés.

En effet à partir de 60 ans, l'allocation adultes handicapés est automatiquement transférée vers l'allocation spéciale vieillesse. Si son montant est identique, il n'en est pas de même pour le complément de ressources Aah qui est supprimé.

A titre d'exemple, une personne qui perçoit 831,91€ (Aah + complément de ressources) par mois, ne percevra plus que 652,60€ à partir de 60 ans, soit une perte mensuelle de 179,31€ ce qui constitue une baisse brutale de plus de 20% de ses revenus.

En égard à ces observations, il demande à Mme la secrétaire d'Etat chargée de la Solidarité, dans un contexte de difficultés sociales grandissantes, mais aussi alors que le gouvernement fait de l'amélioration de l'intégration et de la dignité des personnes handicapées une de ses priorités, ce qu'elle compte mettre en œuvre afin de maintenir un revenu digne pour les personnes handicapées après 60 ans.